

Affaires courantes

M. Cooper: Je regrette, monsieur le Président, mais le député devra comprendre qu'avant de proposer à la Chambre des motions exigeant le consentement unanime, je dois procéder à beaucoup de discussions avec un grand nombre de personnes.

Je ne peux pas, de mon propre chef, intervenir à la Chambre et renoncer à la moitié ou au quart d'une proposition sur laquelle je croyais que nous nous étions entendus; je n'ai donc pas d'autre choix pour le moment que de retirer ma demande de consentement unanime.

Le président suppléant (M. Paproski): Il en est ainsi ordonné.

L'honorable secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre invoque le Règlement.

M. Cooper: Monsieur le Président, je pense que vous trouverez qu'il y a consentement unanime pour la requête suivante, à savoir que nous revenions quelques instants aux Déclarations des ministres afin de permettre au ministre des Anciens combattants de faire une brève déclaration concernant le jour du Souvenir.

M. Riis: Monsieur le Président, il est important d'établir clairement que non seulement le ministre des Anciens combattants pourra faire une déclaration—que nous sommes d'ailleurs très impatients d'entendre—mais que les porte-parole de l'opposition officielle et du Nouveau Parti démocratique pourront eux aussi en faire une. C'est ainsi que je comprenais l'entente. Autrement dit, nous suivrons tout simplement la coutume établie à la Chambre.

M. Cooper: Par Déclarations des ministres, monsieur le Président, nous entendons habituellement les déclarations faites par les ministres, suivies par celles des porte-parole des deux autres partis, et c'est ce que je voulais dire.

* * *

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (M. Paproski): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

Résidence du gouverneur Général,
Ottawa

le 8 novembre 1990

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Charles Gonthier, juge puîné de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléant du Gouverneur général, se rendra à la salle du Sénat aujourd'hui, le 8 novembre 1990, à 17 h 15, afin de donner la Sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le secrétaire du Gouverneur général,
Judith Larocque

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE JOUR DU SOUVENIR

L'hon. Gerald S. Merrithew (ministre des Anciens combattants): Monsieur le Président, les Canadiens savent que le dimanche 11 novembre, le Canada et la majorité des pays civilisés vont célébrer le jour du Souvenir.

[Français]

Monsieur le Président, j'ai l'honneur, en tant que ministre des Anciens combattants, de rappeler à la Chambre et à tous les Canadiens que dimanche prochain, le 11 novembre, sera le Jour du Souvenir.

[Traduction]

Nous trouvons très réconfortant ces dernières années de voir que les foules se pressent de plus en plus nombreuses pour assister aux cérémonies du jour du Souvenir partout au Canada. Nous devons espérer que cette année encore, les Canadiens de toutes les générations s'associeront le 11 novembre aux 600 000 anciens combattants de notre pays pour rendre hommage à ceux qui ont servi leur pays en temps de guerre.

L'année 1990 nous fournit maintes raisons de manifester notre gratitude à ceux qui ont combattu en notre nom. Cette année, tout particulièrement, nous nous remémorons la Bataille d'Angleterre. Des aviateurs canadiens étaient aux commandes d'un certain nombre de Hurricanes et de Spitfires qui, il y a 50 ans, remportaient cette éclatante victoire qui devait permettre aux alliés de se regrouper. Il s'agissait là d'une victoire psychologique majeure pour les alliés qui, jusque-là, n'avaient guère eu lieu de se réjouir.

Le printemps dernier, dans le cadre de manifestations organisées partout dans leur pays, des centaines de milliers de Hollandais ont rendu hommage aux anciens combattants de notre pays qui, il y a 45 ans, au temps de leur jeunesse ont participé à la libération de leur pays. Tous les Canadiens peuvent se faire gloire des témoignages d'admiration dont nos anciens combattants ont fait l'objet. Les rues des villes et des villages étaient ornées de guirlandes de feuilles d'érable et des affiches souhaitaient partout la bienvenue aux libérateurs canadiens. Les Hollandais chantaient le *Ô Canada* avec beaucoup de ferveur. Ils n'ont jamais oublié les sacrifices et les exploits de ces jeunes qui, 45 ans plus tôt, avaient franchi l'Atlantique pour libérer leur pays. Tous ceux qui faisaient partie du contingent ont éprouvé un sentiment de fierté incommensurable.